



Ballon d'eau chaude dans parties privatives: devoir d'entretien d

Par **sylvie motte**, le **03/12/2018** à **11:26**

Bonjour,

Le ballon d'eau chaude d'un des appartements de la copropriété est installé dans ma cave privée.

L'acte notarié mentionne un droit d'accès pour entretien au propriétaire de cet appartement. En revanche il ne prévoit pas bien sûr d'obligation, notamment d'entretien.

Or ce ballon a aujourd'hui 28 ans, et n'a Jamais été révisé.

Ayant subi déjà par deux fois des dégâts des eaux en provenance du dit appartement dans les années passées - le ballon n'était pas en cause - j'ai demandé par écrit au propriétaire de bien vouloir faire réviser ou remplacer cet équipement qui, s'il lâche ou se met à fuir, peut fuir longtemps avant que quelqu'un ne s'en avise...

Mon courrier est resté sans réponse.

Que puis-je faire?

Merci pour votre réponse,

S.Motte

Par **santaklaus**, le **04/12/2018** à **13:20**

Bonjour,

Je pencherai pour l'avis d'un technicien/spécialiste sur la mise en avant de la vétusté du ballon d'eau chaude et des risques à son non entretien sur votre partie privative.

Sinon, votre acte notarié mentionne un droit d'accès pour entretien au propriétaire de cet appartement, en vertu de quoi ? du règlement de copropriété?, de l'acte de vente initial ?

SK

Par **sylvie motte**, le **05/12/2018** à **11:54**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

C'est dans l'acte de vente initial, rien à voir avec la copropriété dans notre cas.

Notre immeuble est une grande maison ancienne transformée en appartements il y a une trentaine d'années. Cet appartement du rez-de-chaussée nous a appartenu, c'est nous qui l'avions conçu avec le ballon en cave. Puis, quand nous l'avons vendu il y a plus de 25 ans, nous avons prévu ce droit d'accès pour entretien dans l'acte de vente pour le nouveau propriétaire.

Cordialement,

S.M

Par **santaklaus**, le **05/12/2018** à **13:26**

Bonjour,

Je comprends. Dans ce cas il ne reste que l'avis d'un technicien/spécialiste sur la mise en avant de la vétusté du ballon d'eau chaude et des risques à son non entretien.

SK